

Association L'ESSOR

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Association L'ESSOR
Chemin du Marais
76580 LE TRAIT

*Ce rapport contient 4 pages
Les annexes contiennent 8 pages*

Bois-Guillaume

95 Allée Alfred Nobel
76230 BOIS-GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08

contact@expertisecrg.fr

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Association L'ESSOR

Siège social : Chemin du Marais – 76580 LE TRAIT

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ESSOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association L'ESSOR à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Ainsi, nous portons à votre connaissance la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les règles et méthodes comptables.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe en nous assurant de leur correcte application.

Les subventions figurent au compte de résultat pour une valeur nette de 5.468.711€. Ces subventions sont évaluées au nominal dont la direction nous a confirmé l'octroi de celles-ci au cours de l'exercice 2024. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent le montant des subventions reçues et à recevoir.

Nous avons procédé à l'appréciation de la réalité de ces subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

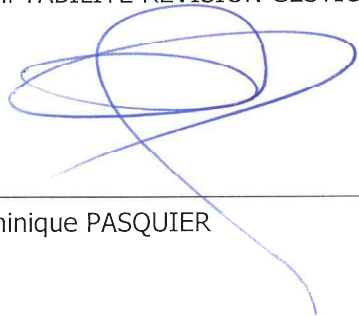
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 03 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
COMPTABILITE REVISION GESTION



Dominique PASQUIER

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	39 600	5 796	33 804	
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	46 734	42 398	4 336	10 695
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	311 174	9 059	302 115	303 944
	Constructions	3 219 026	1 019 863	2 199 163	2 297 945
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	792 488	621 134	171 354	138 612
	Autres immobilisations corporelles	1 636 554	884 509	752 045	447 920
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations corporelles en cours	242 814		242 814	106 338
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	529 458		529 458	516 242
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	24 896		24 896	24 896
	TOTAL (I)	6 842 744	2 582 760	4 259 984	3 846 592
	STOCKS ET EN-COURS				
COMPTES DE REGULARISATION	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	532		532	12 501
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	538 217	626	537 590	656 313
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	715 600	39 943	675 657	343 875
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	630 399		630 399	618 038
	DISPONIBILITES	4 166 007		4 166 007	4 710 518
	Charges constatées d'avance	33 470		33 470	20 708
	TOTAL (II)	6 084 225	40 569	6 043 656	6 361 953
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		12 926 969	2 623 330	10 303 639	10 208 545
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	73 839	73 839
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	3 167 750	2 966 957
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	1 525 111	1 505 104
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	201 499	168 980
	Total des fonds propres (situation nette)	5 144 350	4 942 851
	Fonds propres consommables	568 737	557 387
	Subventions d'investissement	148 431	151 014
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	717 168	708 400
	Total des fonds propres	5 861 518	5 651 251
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	826 175	894 059
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	826 175	894 059
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	604 820	610 177
	Total des provisions	604 820	610 177
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 970 166	2 096 039
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	37 130	9 111
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	287 087	243 906
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	658 061	585 232
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 386	12 029
	Autres dettes	38 357	101 738
	Produits constatés d'avance	10 937	5 003
	Total des dettes	3 011 126	3 053 058
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	10 303 639	10 208 545
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	201 499,35	168 979,88
	(1) Dont à moins d'un an	1 130 805	1 083 180
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	191	178

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 520	1 140
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Ventes de prestations de service	498 249	473 224
	dont parrainages		
	dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	5 468 711	5 279 904
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 577	1 284
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		1 957
	dont c.f.des autorités de tarification relatives aux act. soc. et médico-sociales		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	116 209	39 255
	Utilisations des fonds dédiés	71 838	26 655
	Autres produits	1 028 509	985 649
Total des produits d'exploitation		7 186 614	6 809 067
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	13 588	8 545
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 507 511	1 383 704
	Aides financières		1 957
	Impôts, taxes et versements assimilés	338 761	322 522
	Salaires et traitements	3 446 725	3 351 331
	Charges sociales	1 302 739	1 222 323
	Dotation aux amortissements et dépréciations	277 013	262 578
	Dotation aux provisions	110 852	68 576
	Reports en fonds dédiés	3 954	27 171
	Autres charges	2 058	1 608
Total des charges d'exploitation		7 003 202	6 650 314
RESULTAT D'EXPLOITATION		183 412	158 753

COMPTABILITE REVISION GESTION
 95 allée Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME
 Tél : 02 35 73 05 08
 e-mail : contact@expertisecrg.fr
 RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		183 412	158 753
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	44 812	33 484
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		44 812	33 484
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	42 022	44 472
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		42 022	44 472
RESULTAT FINANCIER		2 791	(10 988)
RESULTAT COURANT avant impôts		186 203	147 765
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	32 663	29 293
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 583	
	Total des produits exceptionnels	35 246	29 293
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	6 156	1 706
	Sur opérations en capital	4 881	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	11 037	1 706
RESULTAT EXCEPTIONNEL		24 209	27 587
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		8 912	6 372
TOTAL DES PRODUITS		7 266 672	6 871 844
TOTAL DES CHARGES		7 065 172	6 702 864
EXCEDENT ou DEFICIT		201 499	168 980
Part du résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		100 242	111 114
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		183 884	163 839
Bénévolat			
TOTAL		183 884	163 839
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		183 884	163 839
Personnel bénévole			
TOTAL		183 884	163 839

COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

I) – ACTIVITE

Les produits d'exploitation de l'ESSOR sont en hausse par rapport à 2023, en effet nous constatons une augmentation de ceux-ci de 377 547€ (soit + 5.54%).
Ainsi les produits d'exploitation s'élèvent à 7 186 614€ en 2024 contre 6 809 067€ en 2023.

❖ ESAT Entreprise

Pour l'E.S.A.T. Entreprise, les produits d'exploitation passent de 1 432 926€ en 2023 à 1 505 118€ en 2024, soit une hausse de 72 192€.

Cette variation s'explique principalement par une hausse de l'activité en 2024 de 8.62% et par une hausse des aides aux postes reçus de 4.04%.

Les prestations de services s'élèvent à 494 183€ en 2024 contre 454 953€ en 2023, soit une hausse de 39 230€.

Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des prestations espaces verts entreprises (+ 24 146€), des prestations de blanchisserie (+ 7 322€), des prestations restauration (+ 4 799€) et une hausse des prestations sur site (+ 5 343€).

❖ La gestion contrôlée

Les produits d'exploitation de la gestion contrôlée sont en augmentation de 175 406€. Ils s'élèvent à 5 675 009€ en 2024 contre 5 499 603€ en 2023, soit une hausse de 3.19%. Cette variation s'explique par la hausse des produits du Foyer (+ 80 251€), du SAVS (+ 9 509€), de l'Atelier de Jour (+ 3 327€), de l'IME (+ 157 582€) et de l'ESAT Fonctionnement (+ 91 424€).

Sur l'Atelier de jour les prix de journée sont en hausse de 21 511€, liés à une revalorisation du prix de journée de 5% malgré une baisse du nombre de jours (6 712 jours en 2024 contre 6 792 jours en 2023).

L'Atelier de jour a également bénéficié d'une dotation complémentaire liée à la revalorisation de la prime Ségur pour 40 774€ en 2024 contre 31 768€ en 2023.

Sur le Foyer d'Hébergement les prix de journée ont augmenté de 57 022€ grâce à une revalorisation de 5% du prix de journée pour un nombre de jours en légère baisse par rapport à 2023 (10 867 contre 10 894).

Le Foyer d'Hébergement a également bénéficié d'une dotation complémentaire liée à la revalorisation de la prime Ségur pour 116 369€ en 2024 contre 63 971€ en 2023.

Sur l'ESAT Fonctionnement les produits d'exploitation ont augmenté de 91 424€ :

- Augmentation de la dotation globale de 34 638€
- Subvention reçue pour 10 000€
- Reprise de provision de départ à la retraite de 32 663€
- Utilisation de fonds dédiés pour 10 228€

Sur le SAVS, la dotation globale a été revalorisée de 5%.

Sur l'IME, les produits d'exploitation ont augmenté de 157 582€ en 2024. Cette augmentation correspond essentiellement à la hausse des produits de tarification (2 223 132€ en 2024 contre 2 097 298€ en 2023) et à l'utilisation de fonds dédiés pour 26 607€.

❖ La vie associative

L'activité du secteur Association est en baisse de 15 563€ et s'explique principalement par :

- Baisse des ventes pour 3 254€
- Hausse des cotisations pour 380€
- Baisse des dons pour 3 565€
- Baisse des subventions communales pour un total de 6 916€.

II) – RESULTATS

Le résultat comptable de l'année 2024 se traduit par un excédent de 201 499€ contre un excédent de 168 980€ en 2023.

Il s'analyse de la manière suivante :

	2024	2023	2022	2021	2020
Vie Associative	24 267€	20 007€	8 995€	4 373€	15 118 €
ESAT Entreprise	76 990€	37 859€	120 124€	76 577€	163 763 €
Gestion Contrôlée	100 242€	111 114€	30 944€	357 956€	253 338 €
Résultat consolidé	201 499€	168 980€	160 063€	438 906€	432 219€

Détail du résultat de la Gestion contrôlée :

Etablissements	Résultats comptables 2024
IME	18 327€
FOYER	- 19 358€
SAVS	6 253€
ESAT FONCTIONNEMENT	44 836€
ATELIER DU JOUR	50 184€
Total Gestion contrôlée	100 242€

Le résultat comptable 2024 de la Gestion Contrôlée est un excédent de 100 242€ (contre 111 114€ en 2023).

Depuis 2022, pour le calcul de la provision pour départ à la retraite, nous retenons l'ensemble du personnel proratisé en fonction du nombre d'années restantes et en tenant compte de l'inflation, du taux d'évolution des salaires, du turn-over et de la table de mortalité.

L'IME présente un excédent 18 327€ en 2024 contre un déficit de 41 974€ en 2023.

Cette augmentation de 60 301€ s'explique par une hausse des produits d'exploitation (+ 157 582€) compensée par une hausse des autres charges externes (+ 74 665€), une hausse de la masse salariale (+ 35 317€), une hausse des dotations aux amortissements (+ 9 676€) et une baisse des reports en fonds dédiés pour 23 217€.

Le Foyer d'hébergement fait ressortir un déficit de – 19 358€ en 2024 contre un déficit de – 9 846€ en 2023.

La hausse des produits d'exploitation (+ 80 251€) et des produits exceptionnels (+ 3 061€) est inférieure à la hausse de la masse salariale (+ 49 704€) et des dotations aux amortissements et provisions (+ 39 270€) expliquant notamment cette variation de + 9 511€.

Le Service d'Accompagnement dégage un excédent 6 253€ en 2024 contre un excédent de 13 239€ en 2023.

Cette baisse de 6 986€ s'explique notamment par la hausse des produits d'exploitation pour 9 509€ (dont 7 416€ d'utilisation de fonds dédiés) atténuée par l'augmentation des charges d'exploitation (+ 17 550€).

L'E.S.A.T. Fonctionnement présente un excédent 44 836€ en 2024 contre un excédent de 96 140€ en 2023.

Cette diminution de 51 304€ s'explique notamment par la hausse de la masse salariale et impôts et taxes (+ 49 249€), la hausse des achats et charges externes (+ 75 060€) et la hausse de la provision IFC (+ 20 890€) qui atténuent la hausse des produits d'exploitation (+ 91 424€).

L'Atelier de Jour fait ressortir un excédent 50 184€ en 2024 contre un excédent de 53 555€ en 2023.

Cette baisse du résultat de 3 371€ s'explique principalement par l'augmentation des produits d'exploitation de 3 327€ incluant une baisse du financement (- 8 813€) et une hausse des reprises de provision IFC (+ 12 528€).

Le résultat comptable de l'ESAT Entreprise est excédentaire de 76 990€ en 2024 contre 37 859€ en 2023. L'augmentation de 39 130€ s'explique par une hausse des produits d'exploitation (+ 72 192€) et une baisse des dotations aux amortissements (- 9 886€) supérieures à la hausse de la masse salariale (+ 47 361€).

Le secteur Vie Associative dégage un excédent de 24 267€ en 2024 contre 20 007€ en 2023. La hausse de 4 260€ s'explique par la hausse des produits financiers pour 11 328€, la baisse des charges d'exploitation pour 13 536€, la baisse produits d'exploitation pour 15 563€ et la hausse des charges exceptionnelles et d'IS pour un total de 5 041€.

COMPTABILITE REVISION GESTION

95 allée Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME

Tel : 02 35 73 05 08

e-mail : contact@expertisecrg.fr

RCS : 363 515 822 - APE : 6920Z

La part des salaires et des charges de personnel par rapport au total des produits d'exploitation est constante par rapport à 2023 :

Données en €	2024	2023	2022	2021
Produits d'exploitation	7 186 614€	6 809 067€	6 581 638€	6 211 868€
Charges de personnel	5 065 880€	4 877 413€	4 732 751€	3 926 759€
% des produits	70.49%	71.63%	71.91%	63.21%

5 065 880€ = 3 446 725€ (salaires et traitements) + 1 302 739€ (charges sociales) + 316 416€ (impôts et taxes)

III) – FLUX FINANCIERS

Au cours de l'exercice 2024 l'ESSOR a assuré le remboursement de ses échéances d'emprunts pour un total de 125 374€.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté au cours de l'année 2024.

Les ressources de financement sont constituées :

- des emprunts,
- de la capacité d'autofinancement dégagée par les établissements.

IV) – TRESORERIE

La trésorerie s'établit à 4 796 406€ en 2024 contre 5 328 556€ en 2023, soit une baisse de 532 150€ due notamment aux investissements par autofinancement réalisés en 2024. Ce volume de trésorerie représente 68% des charges d'exploitation en 2024 contre 80% en 2023, soit 246 jours de fonctionnement contre 292 en 2023.

Le résultat financier est excédentaire de 2 791€ en 2024 contre un déficit de 10 988€ en 2023. Les produits financiers s'élèvent à 44 812€ en 2024 contre 33 484€ en 2023 en lien avec l'augmentation des taux d'intérêts. Les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunts et s'élèvent à 42 022€ en 2024 contre 44 472€ en 2023.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2024 montrent une situation financière saine :

L'actif circulant (corrigé des charges constatées d'avance) d'un montant de 6 010 186€ est nettement supérieur aux dettes à moins d'un an (hors produits constatés d'avance) augmentées des provisions et fonds dédiés pour un total de 2 589 531€. Ce qui donne un écart positif de solvabilité à court terme de 3 420 655€ contre un écart positif de 3 438 993€ en 2023.

L'ESSOR présente un excédent en 2024 de 201 499€ en hausse par rapport à 2023 (+ 32 519€).

Malgré un contexte d'incertitude lié à l'évolution des prix et la renégociation de la convention collective, l'association dispose des ressources nécessaires pour mener à bien son projet associatif.

COMPTABILITE REVISION GESTION
 95 allée Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME
 Tél : 02 35 73 05 08
 e-mail : contact@expertisecrg.fr
 RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

Cécile CHABBERT
 Expert-comptable